



Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
437 667 371 R.C.S. Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020

Le présent rapport a pour objet d'exposer l'activité de la Société au cours du premier semestre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et de l'article 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce rapport comprend :

- I. Le rapport semestriel d'activité – page 2**
- II. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle et les comptes arrêtés au 30 juin 2020 – page 19**
- III. La déclaration de la personne physique responsable du rapport – page 45**

* *
* *

Le présent rapport financier semestriel est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

Il est disponible sur le site de Crédit Agricole SA :
<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette/emissions-marche/ca-home-loan-sfh-covered-bonds>



**I – Rapport d'activité au
30 juin 2020**

**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
437 667 371 R.C.S. Nanterre**

RAPPORT D'ACTIVITE

Sommaire

<u>PRESENTATION DE LA SOCIETE</u>	4
<u>PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS</u>	5
<u>FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE</u>	5
I- Approbation des comptes de l'exercice 2019	
II- Gouvernance - Composition du Conseil d'administration et Direction générale	
III- Mandats des Commissaires aux comptes	
IV- Programme 2020	
V- Autorisations d'émission	
<u>ACTIVITE ET RESULTATS</u>	7
I- Evolution de la Cash Collateral réserve	
II- Bilan	
III- Hors-bilan	
IV- Résultats	
V- Résultats financiers des cinq derniers exercices	
<u>EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES</u>	11
I- Programme	
II- Activité	
<u>DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE</u>	11
I- Protection contre le risque de crédit et de contrepartie	
II- Protection contre le risque de marché	
III- Protection contre le risque de change	
IV- Protection contre le risque de taux	
V- Dispositif de mesure et de suivi du risque de taux	
VI- Protection contre le risque de liquidité	
VII- Respect des contraintes fixées par les agences	
VIII- Respect des contraintes réglementaires	
IX- Protection contre le risque comptable	
X- Protection contre les risques opérationnels	
XI- Plan d'urgence et de poursuite d'activité	
XII- Sécurité des systèmes d'information	
XIII- Dispositif de suivi et de contrôle des opérations externalisées	
<u>ANNEXES</u>	18

RAPPORT D'ACTIVITE

de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

au 30 juin 2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est une Société anonyme à Conseil d'administration dont 99.99% des actions sont détenues par Crédit Agricole SA.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital requirements regulation » et à la suppression du statut de Société financière, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'ayant pas opté pour le statut national de société de financement, exerce comme établissement de crédit spécialisé.

Précédemment, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a été agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, établissement de crédit - société financière (le 13 novembre 2007) et société de financement de l'habitat (le 12 avril 2011) au sens des articles L511-1 et L.513-28 du Code monétaire et financier.

L'unique objet commercial de la Société consiste à financer des prêts à l'habitat et d'autres actifs financiers entrant dans le cadre juridique des sociétés de financement de l'habitat. Afin de financer de telles opérations, la Société peut procéder à l'émission d'obligations dites « obligations de financement de l'habitat », et profiter ainsi du privilège créé par l'Article L. 513-11 du Code monétaire et financier (ou contracter d'autres formes d'emprunts bénéficiant de ce Privilège), mais aussi émettre des obligations ordinaires ou faire appel à d'autres sources de financement ne bénéficiant pas dudit Privilège.

A la date du présent rapport, l'unique activité de la Société consiste à émettre de temps à autre des obligations sécurisées sous droit français et des obligations sécurisées au nominatif sous droit allemand (les « **Obligations Sécurisées** ») bénéficiant de ce Privilège, et à consacrer le produit de ces émissions au financement d'avances (les « **Avances à l'Emprunteur** »), en tant que prêteur, au profit de Crédit Agricole S.A., en tant qu'emprunteur, dans le cadre d'une convention de crédit, lesdites Avances à l'Emprunteur étant totalement sécurisées par l'octroi par les Caisses régionales et LCL, en faveur de la Société, de créances issues des Prêts à l'Habitat remises en pleine propriété à titre de garantie financière, conformément aux Articles L. 211-36 à L. 211-40 du Code monétaire et financier et aux dispositions de la convention d'octroi de garantie financière, conclue entre la Société, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et LCL.

Les émissions d'Obligations Sécurisées réalisées par la Société sont notées Aaa par Moody's, AAA par Standard & Poor's et AAA par FitchRatings.

Conformément à ses statuts, la société n'a pas de filiale et ne détient pas de titres de participation dans aucune société.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers semestriels de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont établis en normes françaises en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

I- Approbation des comptes de l'exercice 2019

L'Assemblée générale annuelle du 11 mai 2020 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lesquels font apparaître un bénéfice de 160.867,36 EUR. Ce résultat a été affecté ainsi qu'il suit :

• Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :	160 867,36 €
• Auquel s'ajoute le Report à nouveau antérieur :	3 015 814,53 €
• Constituant résultat distribuable de :	3 176 681,89 €

Affecté de la façon suivante :

• Dotation à la réserve légale :	8 043,37 €
• Le solde en totalité au report à nouveau :	3 168 638,52 €
• Report à nouveau après affectation du résultat :	3 168 638,52 €

II- Gouvernance - Composition du Conseil d'administration et Direction générale

Depuis l'Assemblée générale du 14 mai 2019, la composition du Conseil d'administration est inchangée ; de même il n'y a pas eu de changement au niveau de la Direction générale.

III- Programme 2020

Le Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH (d'un montant maximum de 40 milliards d'euros) - visa n° 15-610 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 26 novembre 2015 a fait l'objet d'une mise à jour annuelle réalisée au premier trimestre 2020- **visa AMF N°20-043** (17 février 2020).

Le prospectus de base a fait l'objet de trois suppléments :

- Supplément n°1 au prospectus de base le 23 mars 2020- visa AMF n°20-092
- Supplément n°2 au prospectus de base le 31 mars 2020 – visa AMF n°20-107
- Supplément n°3 au prospectus de base le 30 avril 2020 – visa AMF n°20-174

IV- Autorisations d'émission

L'autorisation globale d'émissions obligataires pour l'année 2020 a été fixée à hauteur d'un montant maximum de 4 milliards EUR (ou contre-valeur en euros des émissions en devises) par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019.

En application de l'article R.513-16 V du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration a également fixé le montant maximum des programmes trimestriels d'émissions comme suit :

- Pour le 1^{er} trimestre 2020 : autorisation fixée à hauteur de 2 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 19 décembre 2019) ;
- Pour le 2^{ème} trimestre 2020 : 2 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 19 mars 2020) ;
- Pour le 3^{ème} trimestre 2020 : le Conseil d'administration n'a pas voté de programme d'émission

Le Comité restreint qui s'est réuni le 20 mars 2020 à l'initiative du Directeur général de la Société, a porté le montant maximum du programme d'émissions du 1^{er} trimestre 2020 à 2,5 milliards EUR.

ACTIVITE ET RESULTATS

Au cours du premier semestre 2020, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a réalisé deux émissions d'obligations sécurisées :

- Série 75-1 : EUR 1 milliard – 0,010% – 11,67 ans : 3 mars 2020 au 3 novembre 2031 (publique) ;
- Série 76-1 : EUR 2 milliards – 0,125% – 4,67 ans : 14 avril 2020 au 16 décembre 2024 (publique)

Par comparaison, au cours du premier semestre 2019, la société avait levé EUR 2,972 milliards en 4 émissions.

Ces émissions ont simultanément fait l'objet d'un prêt à Crédit Agricole SA de même montant, parfaitement adossé en prix d'émission, en taux et en maturité.

Au cours du premier semestre 2020, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a par ailleurs remboursé une émission en EUR pour un montant de 1,014 milliard cette émission étant arrivée à échéance.

Au premier semestre 2019, une émission en EUR de 50 millions a été remboursée.

I- Evolution de la Cash Collateral réserve (*Cash Collateral required funding amount*):

Suite à la dégradation de la notation court terme de Crédit Agricole SA de F1+ à F1 par Fitch Ratings (annonce du 17 juillet 2013), CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place (le 21 août 2013) une réserve apportée par Crédit Agricole SA. Cet appel de cash collateral est prévu à l'article 5 du *Cash Collateral Agreement*.

Selon le *Cash Collateral Agreement*, Crédit Agricole SA (en tant que Cash Collateral Provider) doit ainsi apporter à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, les fonds nécessaires pour couvrir les remboursements des émissions en principal arrivant à échéance dans les 270 jours calendaires à venir.

Le montant de cette réserve (Cash Collateral required funding amount) s'ajuste au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées dans les 270 jours à venir, après prise en compte le cas échéant des options d'extension.

Les agences de notation ayant revu leurs critères, la réserve concernant le prematurity test n'est plus exigible.

II- Bilan

Le **total du bilan** de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a augmenté de 2 milliards EUR passant de 33,4 milliards EUR fin 2019 à 35,4 milliards EUR au 30 juin 2020.

Au passif, le poste **dettes envers les établissements de crédit** représente 78 mille EUR (233 mille EUR fin 2019). Du fait des taux négatifs, ce poste correspond aux intérêts courus des Call accounts 32 jours et des dépôts à vue.

Le poste **dettes représentées par un titre** représente 98 % du total du passif avec un montant de 34,8 milliards EUR contre 32,8 milliards EUR au 31 décembre 2019. Il enregistre :

- L'encours des émissions d'obligations de financement de l'habitat en vie à leur valeur nominale pour 34,5 milliards EUR (32,5 milliards EUR au 31 décembre 2019) correspondant à 53 émissions en vie, soit 76 émissions réalisées depuis le lancement du Programme ; la durée restant à courir des émissions au 30 juin 2020 est de 6,28 ans.
- Les dettes rattachées à ces titres à la date de clôture de la période : intérêts courus pour 234,3 millions EUR (290 millions EUR au 31 décembre 2019).

Par symétrie, **à l'actif**, le principal poste du bilan est constitué des **créances sur les établissements de crédit** pour un montant de 35,2 milliards EUR (soit 99,5% du total de l'actif) contre 33 milliards EUR au 31 décembre 2019. Ces créances représentent principalement :

- L'encours nominal des prêts à terme octroyés à Crédit Agricole SA pour 34,5 milliards EUR (32,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019) en contrepartie des obligations levées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ;
- Les intérêts courus sur ces prêts : 234,3 millions EUR (290 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- L'encours nominal des Call accounts 32 jours auprès de Crédit Agricole SA sur lesquels sont placés les fonds propres (capital) pour 400 millions EUR (montant identique au 31 décembre 2019) ;
- Les dépôts à vue sur lesquels sont placés la trésorerie et la Cash Collateral réserve auprès de Crédit Agricole SA pour 152 millions d'euros (152,8 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les comptes de régularisation et autres actifs/passifs comprennent les éléments suivants :

- A l'actif (en charges constatées d'avance), essentiellement les primes d'émission négatives (décotes) et les frais d'émission (commissions de placement) restant à étaler au 30 juin 2020 sur la durée de vie des obligations, pour respectivement 104,1 millions EUR et 60 millions EUR ;
- A l'actif, le dépôt de garantie au Fonds de Résolution Unique pour 2,4 millions EUR ;
- Au passif (en produits constatés d'avance), les primes d'émission positives (surcotes) restant à étaler sur les emprunts émis pour 27,5 millions EUR ;
- Au passif, des prestations au titre de la période dont les factures n'ont pas été reçues à la date d'arrêté (en charges à payer). Il s'agit principalement des honoraires pour 516,3 mille EUR et des agency fees pour 153,7 mille EUR.

Les capitaux propres restent stables, 553,7 millions EUR au 30 juin 2020 versus 553,6 millions EUR au 31 décembre 2019, du fait de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 de 161 K€ à la réserve légale et au report à nouveau. La variation est due au résultat du 30/06/2020.

III- Hors-bilan

Les émissions de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont sécurisées par la constitution de sûretés destinées à garantir le remboursement par Crédit Agricole SA des prêts qui lui sont octroyés par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Ces sûretés reposent sur le transfert en pleine propriété à titre de garantie financière d'un portefeuille de prêts immobiliers apportés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL.

Elles sont enregistrées en hors bilan en **Autres engagements** pour un montant de 50,3 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 46,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

Des swaps de devises sont en place sur les émissions en CHF ainsi que des swaps miroirs associés avec Crédit Agricole SA.

Ils sont enregistrés en hors bilan en **Opérations de change à terme** pour un montant de 3,2 milliards d'euros au 30 juin 2020 comme au 31 décembre 2019.

Ces opérations n'ont pas d'impact sur le résultat de la Société au 30 juin 2020.

IV- Résultats

Le produit net bancaire du 1^{er} semestre 2020 (2,079 millions EUR) est en baisse de 120 mille EUR (-5,45 %) par rapport au 1^{er} semestre 2019 (2,199 mille EUR).

Cette évolution sur la période s'explique essentiellement par :

(le signe + signifie baisse des charges ou augmentation des produits, le signe – signifie baisse des produits ou augmentation des charges)

- L'augmentation des charges liées au placement des fonds propres et de la trésorerie pour -252 mille EUR en lien avec l'évolution des taux de l'EONIA et de l'€STR. La rémunération des comptes courants intragroupes est calculée en appliquant la référence €STR + 8.5 bp depuis le 3 février 2020. Les intérêts des Call Accounts 32 jours sont calculés à compter du 30 juin 2020 en utilisant la référence €STR + 8.5bp ;
- Une hausse de + 130 mille EUR du produit lié à la facturation de la commission de gestion du financement (3,475 millions EUR au 30 juin 2020 vs 3,345 millions EUR au 30 juin 2019). Cette hausse s'explique par un accroissement des charges directes (principalement les intérêts débiteurs) supportées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH et refacturées à Crédit Agricole SA dans la commission de gestion du financement ;
- La baisse des charges diverses d'exploitation bancaire + 3 mille EUR du fait de la comptabilisation sur le 1^{er} semestre 2019 d'une charge concernant 2018 non provisionnée au 31/12/2018.

Enfin, les opérations d'emprunts et de prêts sont réalisées à des conditions identiques de notionnel, de taux et de maturité, elles n'influencent pas sur le résultat.

Les charges générales d'exploitation baissent de 112 mille EUR (-5,44%) : elles s'élèvent à 1,952 million EUR au 30 juin 2020 (2,065 millions EUR au 30 juin 2019).

Cette évolution résulte de :

(le signe – signifie baisse des charges et le signe + augmentation des charges)

- La baisse des honoraires -28 mille EUR, il y a eu 2 émissions sur le 1^{er} semestre 2020 contre 4 émissions sur le 1^{er} semestre 2019 ;
- La baisse de la contribution sociale de solidarité (-2 mille EUR) ;
- La baisse pour -52 mille EUR de la refacturation Crédit Agricole SA (dans le cadre des conventions PSEE, Administration Agreement et Calculation services). Cette variation est due à :
 - La baisse des charges de personnel pour -59 mille EUR provient d'une baisse du nombre de jours ETP refacturés et de la baisse du coût ETP de DPF/LQ ;
 - La hausse des charges de tenue de comptabilité +10 mille EUR. Du fait d'une information tardive, la reddition de charges 2019, un avoir estimé à 32 mille EUR, n'a pas pu être prise en compte pour l'arrêté semestriel ;
 - La baisse des coûts informatiques -3 mille EUR ;

- La baisse des contributions réglementaires -23 mille EUR. L'AMF ne facture plus de contribution lors des émissions. Sur le S1 2019, il avait été provisionné 20 mille EUR au titre du contrôle des émissions ;
- La baisse des autres services extérieurs – 6 mille EUR. Sur 2019, la production de l'état réglementaire AnaCrédit était effectuée par un prestataire externe. La production de cet état est désormais assurée en interne ;
- La baisse des frais de réceptions -2 mille EUR. Une charge a été provisionnée en 2019 en vue de célébrer les 10 de la SFH. La célébration n'ayant pas pu se tenir en 2019, la provision est maintenue sur 2020 (sur 2020 reprise de la provision 2019 et constatation d'une nouvelle provision de même montant).

Le résultat brut d'exploitation du 1^{er} semestre 2020 ressort à +127 mille EUR (+134 mille EUR au 1^{er} semestre 2019).

L'impôt sur les bénéfices diminue de 4 mille EUR.

Après l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'inscrit à +99 mille EUR pour le 1^{er} semestre 2020 (+103 mille EUR au 1^{er} semestre 2019).

V- Résultats financiers des cinq derniers exercices

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>30/06/2020 6</i>	<i>31/12/2019 12</i>	<i>31/12/2018 12</i>	<i>31/12/2017 12</i>	<i>31/12/2016 12</i>	<i>31/12/2015 12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>						
Capital social	550 000 000	550 000 000	550 000 000	550 000 000	550 000 000	550 000 000
Nombre d'actions	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>						
Total des produits						
Résultat avant impôts, participation, dot. amortissements et provisions	126 881	225 562	189 405	340 473	279 651	654 524
Impôts sur les bénéfices	27 816	64 694	51 053	112 667	89 227	653 087
Résultat net	99 065	160 867	138 351	227 805	190 423	1 437
Résultat distribué	0	0	0	0	0	0
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>						
Résultat après impôts, participation, dot. amortissements et provisions	0,002	0,003	0,003	0,004	0,003	0,000
Dividende attribué à chaque action	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

Aucun incident intervenu depuis le 30 juin 2020 n'a une incidence sur les comptes.

I- Programme

Après avoir été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2019, la mise à jour annuelle du Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat de la Société (d'un montant maximum de 40 milliards EUR) a été réalisée par l'Autorité des Marchés Financiers au cours du premier trimestre 2020. Elle a donné lieu à l'obtention du visa AMF N°20-043, le 17 février 2020, applicable aux émissions réalisées à compter de cette date.

II- Activité

Depuis le début du 2^{ème} semestre 2020, la société n'a pas réalisé de nouvelle émission.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

L'activité de la Société, définie par son objet social, ne doit pas générer de risques financiers du fait de l'adossement parfait entre les émissions réalisées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH d'une part et les prêts octroyés à Crédit Agricole SA d'autre part.

Le Directeur Général de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est responsable de la mise en œuvre du contrôle interne sur les activités de la Société.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est un établissement de crédit spécialisé appartenant au groupe Crédit Agricole qui ne dispose pas de moyens humains, matériels ou techniques propres. En conséquence, la Société a confié à Crédit Agricole S.A. la réalisation de son contrôle interne (contrôles permanents et périodiques, contrôles de la conformité, contrôles et surveillance de la maîtrise des risques), au sens du règlement auquel elle est assujettie. Les conditions et modalités sont décrites dans la convention d'externalisation de prestations de services conclue entre les parties, complétée par un accord en date du 8/10/2018 sur les indicateurs de qualité attendue.

De ce fait, les procédures applicables à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH en la matière, et notamment en matière de mesure et de surveillance des risques, sont celles en vigueur chez Crédit Agricole SA.

I- Protection contre le risque de crédit et de contrepartie

D'une part, le risque de crédit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH porte sur les prêts octroyés à Crédit Agricole SA afin d'assurer le refinancement des activités d'octroi de crédit immobilier du groupe Crédit Agricole. Chacun de ces prêts est le miroir de chacune des émissions obligataires réalisées.

Ce risque est couvert par la constitution d'un pool de prêts à l'habitat apporté en garantie.

Les caractéristiques des garanties financières sur les actifs collatéraux éligibles (au sens du *Collateral Security Agreement*), apportés par les Caisses Régionales de Crédit Agricole et LCL bénéficiaires des

avances de Crédit Agricole SA, sont conformes à des critères d'éligibilité requis par le Programme d'émission et définis en accord avec les agences de notation.

Le mécanisme des garanties financières (articles 211-36 et suivants du Code monétaire et financier) permet à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, en cas de défaut de Crédit Agricole S.A. sur le remboursement de ses prêts, même suivi du défaut d'une ou plusieurs entités du groupe Crédit Agricole (en tant que garants des engagements de Crédit Agricole S.A. au titre des actifs éligibles), d'accéder à la propriété des actifs sous-jacents et/ou aux flux monétaires générés par ces actifs sous-jacents et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de Crédit Agricole S.A. et/ou de l'une des entités concernées du groupe Crédit Agricole.

Ces créances sont sélectionnées mensuellement par l'agent de calcul dans le cadre d'un test d'éligibilité et sont identifiées individuellement dans une liste « l'*Asset Report* ». En outre, le calcul mensuel permet d'ajuster le *cover pool* au montant du financement souhaité. L'objectif est de maintenir le niveau de surdimensionnement adéquat pour satisfaire les objectifs de notation et les obligations réglementaires. Pour ce faire, l'agent de calcul sélectionne le collatéral suffisant pour couvrir, pour chaque fournisseur de garantie, le montant de l'avance qui lui est octroyé par Crédit Agricole SA, majoré du surdimensionnement prévu. Le montant comptabilisé en hors-bilan de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH au 30 juin 2020 correspond à une sur-collatéralisation de 146 %.

Depuis l'option de la Société pour le statut de SFH (en avril 2011), un contrôleur spécifique est chargé de contrôler le respect par la Société de toutes les obligations lui incombant au titre de ce régime (dont, en particulier, la conformité des créances apportées en garantie avec les critères définis par la Loi, l'absence de double mobilisation des créances apportées en garanties, ...).

Au 30 juin 2020, les prêts octroyés s'élèvent à 34,5 milliards d'euros (vs 31,2 milliards d'euros au 30 juin 2019). Ils sont consentis en totalité à Crédit Agricole SA, en contrepartie des ressources levées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH. Les actifs intégrés au pool de collatéral s'élèvent à 50,3 milliards d'euros et sont constitués par des prêts à l'habitat détenus par les Caisses régionales et LCL.

D'autre part, les placements de la trésorerie issue des fonds propres, des réserves constituées aux termes du *Cash Collateral Agreement* et autres réserves génèrent des risques résiduels de contrepartie. Ceux-ci sont encadrés par des contraintes strictes de placement.

Les placements des réserves constituées aux termes du « *Cash Collateral Agreement* » de Crédit Agricole Home Loan SFH et de la trésorerie, autre que celle issue des fonds propres, sont encadrés comme suit :

- Investissement dans des actifs de remplacement évitant le risque de perte en principal composés de dépôts à terme et / ou des instruments financiers tels que définis par l'article R. 513-6 du Code monétaire et financier.
- Entité dépositaire des dépôts et / ou émettrice d'instruments financiers, bénéficiant d'une notation pour ses engagements supérieure ou égale à une notation définie par chaque agence de notation :
 - Avec une maturité de 30 jours maximum, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale à A-1 (court terme), A+ (long terme) chez S&P, F1 (court terme), A (long terme) chez Fitch Rating et P-1 (court terme), A2 (long terme) chez Moody's ;
 - Avec une maturité de 364 jours maximum, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale A-1+ (court terme), AA- (long terme) chez S&P, F1+ (court terme), AA- (long terme) chez Fitch et P-1 (court terme), A2 (long terme) chez Moody's ;

- Avec une maturité supérieure à 364 jours, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale à AAA chez S&P, AAA chez Fitch et Aaa chez Moody's.

La trésorerie issue des fonds propres de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est placée conformément aux valeurs de remplacement définies par la réglementation : les placements peuvent être faits sur des titres d'établissements de crédit notés échelon 2 court terme pour autant que la maturité n'excède pas 100 jours.

II- Protection contre le risque de marché

Conformément à ses statuts qui lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet social, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a aucune activité de marché autre que l'émission d'obligations de financement de l'habitat bénéficiant du privilège de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier et le remplacement des ressources ainsi levées auprès de Crédit Agricole SA à des conditions identiques en taux, notionnel et durée.

Pour anticiper le cas d'un éventuel défaut de Crédit Agricole SA qui déclencherait le transfert des prêts immobiliers apportés en garantie à l'actif de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, des swaps de couverture ont été mis en place afin d'assurer la congruence de change après le défaut de Crédit Agricole SA pour les émissions en CHF. Ces swaps neutralisent le risque de change par rapport au collatéral en euro.

Ces swaps de couverture génèrent, par construction, une exposition nulle au risque de marché. Ils sont hébergés (et cantonnés) dans les systèmes d'enregistrement des opérations de CA CIB qui produisent quotidiennement un reporting des risques et résultats dégagés par ces opérations.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de marché vise à s'assurer que les opérations liées aux swaps n'exposent pas la société au risque de marché.

III- Protection contre le risque de change

Les emprunts réalisés dans le marché et les prêts consentis par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH à Crédit Agricole SA sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité, et en devise.

Les comptes courants en devises peuvent générer une position de change limitée compte tenu du niveau de leur solde.

Le dispositif de mesure et de suivi de la position de change vise à s'assurer du respect mensuel d'une limite définie de position nette de change.

IV- Protection contre le risque de taux

Les emprunts de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont réalisés par émission d'obligations de financement de l'habitat et les prêts octroyés par la société à Crédit Agricole SA sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité.

Les conditions de fonctionnement de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne l'exposent pas à un risque de taux tant que Crédit Agricole SA est en mesure d'honorer ses échéances sur les prêts qui lui sont consentis.

La stratégie de couverture de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH repose sur l'adéquation naturelle de l'actif et du passif.

Les fonds de la Cash Collateral réserve mise en place en 2013, sont replacés sur un dépôt à vue rémunéré à des conditions identiques à celles de la réserve.

Aussi, le risque de taux est limité au remplacement des fonds propres et de la trésorerie.

Des swaps en devises sur les émissions en devises ainsi que les swaps miroirs associés ont été mis en place. La contrepartie de ces derniers est actuellement Crédit Agricole SA qui bénéficie d'une notation suffisante au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du Programme d'émission. En cas de transfert du collatéral de prêts immobiliers à l'actif de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, il sera mis fin aux swaps miroirs conclus avec Crédit Agricole SA et les autres swaps en devises produiront alors leurs effets de couverture attendus.

V- Dispositif de mesure et de suivi du risque de taux

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique les normes Groupe en matière de suivi du risque de taux. Celui-ci est assuré par les outils internes de mesure et de reporting du risque de taux d'intérêt global (RTIG).

Toutes les opérations réalisées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH relevant du suivi du RTIG sont intégrées dans les outils de mesure et de suivi du risque de taux du Groupe. Elles font l'objet d'un traitement mensuel automatisé qui les inclut dans le dispositif mis en place par Crédit Agricole SA pour suivre le risque de taux de ses filiales.

La mesure principale du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente, sur chaque période, la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe dans une devise donnée.

Les mesures de gaps suivantes sont produites mensuellement : gaps synthétiques toutes devises, synthétiques dont autres devises que l'euro, taux fixe euro et inflation euro, et mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan.

L'encadrement du RTIG est également assuré par une mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le gap considéré.

Au 30 juin 2020, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan, y compris des fonds propres, était nulle à une variation des taux de + / - 200 bp pour une limite de 1 million EUR.

Enfin le suivi des risques s'appuie sur un modèle de cash-flow qui permet de suivre le risque de taux par transparence.

VI- Protection contre le risque de liquidité

La politique de couverture du risque de liquidité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH vise à assurer une parfaite adéquation entre les sources et les besoins de liquidité dans divers scénarios.

La documentation du Programme répond à la fois aux contraintes fixées par les agences de notation et à la réglementation qui s'applique aux sociétés de financement de l'habitat (SFH).

Le cadre légal et réglementaire des SFH (article R-513-7) impose une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours.

Ces besoins de trésorerie s'entendent comme les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif diminués des flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur les actifs de remplacement et sur

les actifs reçus à titre de garantie diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Le dispositif de suivi du risque de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH s'appuie notamment sur un modèle de cash-flow qui permet de suivre le risque de liquidité par transparence.

VII- Respect des contraintes fixées par les agences

La politique de couverture du risque de liquidité imposée par la méthodologie des agences repose sur un dispositif séquentiel fonction de la notation de Crédit Agricole SA.

- Par construction en application de la documentation du Programme, le passif privilégié constitué de l'ensemble des obligations de financement à l'habitat émises par la société est parfaitement adossé à des prêts miroirs, octroyés à Crédit Agricole SA.
- En cas de baisse du rating de Crédit Agricole SA, une réserve de cash est mise en place. En anticipation d'un éventuel défaut de Crédit Agricole S.A. qui invaliderait la couverture ci-dessus décrite, Crédit Agricole S.A. s'est engagé, dès la mise en place du Programme, au terme du *Cash Collateral Agreement*, à apporter à Crédit Agricole Home Loan SFH, le cash nécessaire pour couvrir les remboursements des émissions en principal arrivant à échéance dans les 270 jours calendaires à venir augmentés des coûts de gestion à supporter, sur la même période pour toutes les émissions d'OFH en vie sous condition de rating (perte d'une des notes court terme de CASA: F1, A-1, P-1).

Suite à la dégradation de la note court terme de Crédit Agricole S.A. (F1+ à F1 par Fitch Ratings), Crédit Agricole Home Loan SFH a mis en place à partir du 21 août 2013, une réserve de cash apportée par Crédit Agricole S.A. Cet appel de cash collatéral est lié au Prematurity Test et au Legal Liquidity Test prévus à l'article 5 du *Cash Collateral Agreement*.

Le montant de cette réserve s'ajuste au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées dans les 270 jours à venir.

Suite à la modification des critères de notation de Fitch et la baisse du seuil de déclenchement à la perte de F1, et la mise à jour du programme qui s'en est suivi en février 2018, cette réserve a été remboursée à CASA.

VIII- Respect des contraintes réglementaires

Par ailleurs, si besoin est, Crédit Agricole SA s'est engagé à apporter la liquidité complémentaire éventuellement nécessaire aux termes du *Cash Collateral Agreement* pour respecter la couverture de la liquidité à 180 jours.

En cas de défaut de Crédit Agricole SA ou lorsque l'engagement d'apporter et d'actualiser la réserve de cash ci-dessus ne serait plus honoré, les prêts à l'habitat apportés en garantie à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH seraient transférés à son actif.

Aucune nouvelle émission d'obligations ne pourrait être émise dans le marché et la SFH serait gérée en vue de la liquidation. La liquidité serait alors apportée par l'éventuelle réserve de cash disponible, les flux provenant des créances transférées, et si nécessaire par la cession d'actifs sur le marché.

En complément ou alternativement à cet apport de liquidité, de nouvelles séries d'obligations pourraient être émises et auto-souscrites en vue d'un refinancement à la BCE, dans la limite de 10% du montant du passif privilégié, et l'excédent de collatéral présent dans la structure pourrait être mobilisé auprès de la Banque de France dans le cadre des mesures d'élargissement mises en place par l'Eurosystème afin d'obtenir du refinancement auprès de la Banque centrale.

Le montant des besoins de liquidité à 180 jours de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, le rating de Crédit Agricole SA et l'actualisation du montant de la réserve de cash font l'objet d'un suivi.

IX- Protection contre le risque comptable

Des procédures sont en place chez CA SGS filiale de Crédit Agricole SA, qui réalise la comptabilité de la Société selon un principe de délégation.

Le dispositif de contrôle permanent comptable s'articule autour de la réalisation des contrôles à 3 niveaux :

- Contrôles de 1^{er} degré réalisés par les comptables,
- Contrôles de 2^{ème} degré 1^{er} niveau effectués par le responsable opérationnel de CA SGS,
- Et contrôles de 2^{ème} degré 2^{ème} niveau assurés par le service Contrôle comptable de la Direction des risques financiers Groupe selon un plan annuel de contrôles.

X- Protection contre les risques opérationnels

Un dispositif de contrôle permanent est en place chez CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH et dans les fonctions centrales de Crédit Agricole SA qui réalisent par délégation les activités pour le compte de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Celui-ci repose sur un système interne de mesure et de surveillance du risque opérationnel, intégré dans le processus de gestion des risques et sur une procédure d'alerte en cas de survenance d'incidents sérieux.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque opérationnel CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH couvre les activités réalisées par Crédit Agricole SA à Paris et à Londres pour le compte de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

La cartographie des risques opérationnels de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est actualisée et validée en Comité de contrôle permanent de la Direction du Pilotage Financier Groupe de Crédit Agricole SA périodiquement.

Un seuil d'alerte relatif aux risques opérationnels en cas d'incident significatif a été fixé par le Conseil d'administration, conformément aux procédures du Groupe en la matière.

XI- Plan d'urgence et de poursuite d'activité

Les plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) sont mis en place et contrôlés par Crédit Agricole S.A. en tant que prestataire de services. Le suivi et le contrôle sont assurés par la Direction Sécurité et Continuité d'Activité (DRG/SCA) de Crédit Agricole SA dans le cadre de son pilotage centralisé.

Les procédures de sécurité informatique et de continuité d'activité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH s'appuient sur la politique générale des systèmes d'information inhérente au groupe Crédit Agricole pour laquelle des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité et des tests sont régulièrement réalisés et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'amélioration pilotés au niveau du Groupe.

XII- Sécurité des systèmes d'information

La sécurité du système d'information est assurée par Crédit Agricole SA en tant que prestataire de services et s'appuie sur les procédures du Groupe.

XIII- Dispositif de suivi et de contrôle des opérations externalisées

L'ensemble des activités de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est externalisé auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre d'une convention d'externalisation de prestations de services.

Les risques liés à cette prestation de services essentielle externalisée sont encadrés par une procédure Groupe.

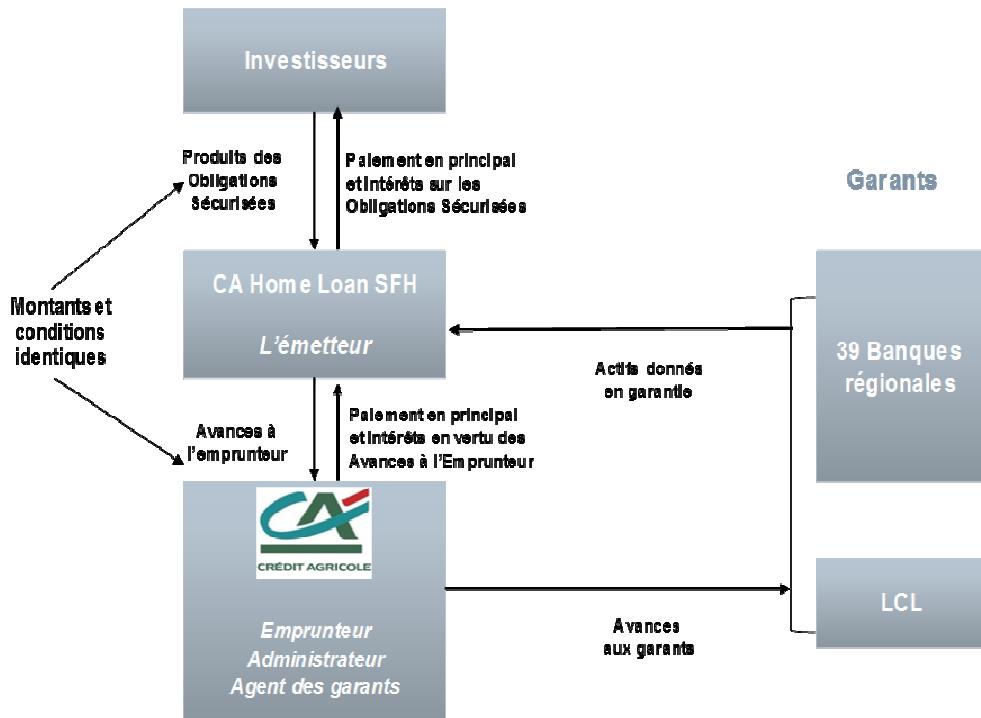
Le dispositif de suivi de la PSEE vise à s'assurer du respect de la convention.

* * *

*

ANNEXES

Annexe 1- Business model de CAHL SFH



Annexe 2- Glossaire des termes financiers

Terme technique	Définition
Borrower Facility Agreement	Convention d'ouverture de crédit conclue entre la SFH et Crédit Agricole Agricole SA, au terme de laquelle la SFH suite aux émissions d'obligations, octroie à Crédit Agricole SA des avances et Crédit Agricole SA prend en charge les différents frais liés au programme
Consent Fees	Commissions payées aux porteurs obligataires dans le cadre d'une opération de « Consent Solicitation » (c'est-à-dire la soumission d'une proposition de modification des termes des émissions, après consultation et approbation par la masse).
Hard Bullet	Une obligation « hard bullet » est remboursable in fine sans possibilité de reporter l'échéance contractuelle de remboursement.
Soft Bullet	Une obligation « soft bullet » est une obligation dont les termes et conditions prévoient que le remboursement puisse être reporté au-delà de la date de maturité jusqu'à une date de maturité ultime, correspondant à un report pouvant atteindre un an
Cash Collateral Agreement	Convention qui détermine les conditions dans lesquelles Crédit Agricole SA doit apporter à CAHL SFH des réserves de liquidité pour couvrir ses obligations vis-à-vis de la SFH

**II – Rapport des Commissaires aux comptes sur l’information
financière semestrielle
&
Comptes arrêtés au 30 juin 2020**

**Société anonyme à Conseil d’administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
437 667 371 R.C.S. Nanterre**

Crédit Agricole Home Loan SFH
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Crédit Agricole Home Loan SFH

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Crédit Agricole Home Loan SFH, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 17 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à apprécier ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 17 septembre 2020 commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Tavernier

Matthieu Préchoux



SOCIETE DE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Au capital de 550 000 000 euros

12 Place des Etats-Unis

92120 MONTROUGE

Arrêté au 30 juin 2020

R.C.S. NANTERRE 437 667 371

I. ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF	25
BILAN PASSIF	26
HORS BILAN	27
COMPTE DE RESULTAT	28
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	29

II. ANNEXES

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L’EXERCICE	30
1. NOUVELLES EMISSIONS	30
2. EMISSIONS ARRIVEES A ECHEANCE	30
3. PRE-MATURITY RESERVE	30
4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	30
5. EVENEMENTS POSTERIEURS A L’EXERCICE	31
B - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	31
1. PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS	31
2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	35
3. INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	39
4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN	41
5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	42
6. CONSOLIDATION	42
7. REMUNERATIONS DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	42
8. IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	42
9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES AU 30 JUIN 2020	43
10. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	44

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN
30/06/2020

Annexe	BILAN ACTIF (en Euros)	30/06/2020	31/12/2019
2.1.1	Caisse, banques centrales, C.C.P.	472	286
	Effets publics & valeurs assimilées	0	0
2.1.2	Créances sur les établissements de crédit	35 189 217 656	33 230 246 829
	Créances sur la clientèle	0	0
	Affacturage	0	0
	Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0
	Actions & autres titres à revenu variable	0	0
	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
	Parts dans les entreprises liées	0	0
	Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0
	Location simple	0	0
	Immobilisations incorporelles	0	0
	Immobilisations corporelles	0	0
	Capital souscrit non versé	0	0
	Actions propres	0	0
2.2.1	Autres actifs	2 391 562	1 802 687
2.2.1	Comptes de régularisation	164 535 232	161 838 554
	TOTAL DE L'ACTIF	35 356 144 922	33 393 888 357

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN
30/06/2020

Annexe	BILAN PASSIF (en Euros)	30/06/2020	31/12/2019
	Banques centrales, C.C.P.	0	0
2.1.3	Dettes envers les établissements de crédit	78 319	232 933
	Opérations avec la clientèle	0	0
2.1.4	Dettes représentées par un titre	34 773 971 949	32 809 091 429
2.2.2	Autres passifs	66 030	280 898
2.2.2	Comptes de régularisation	28 355 157	30 708 695
	Provisions	0	0
	Dettes subordonnées	0	0
	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
10	Capitaux propres hors FRBG (+/-)	553 673 467	553 574 401
	Capital souscrit	550 000 000	550 000 000
	Primes d'émission	0	0
	Réserves	405 763	397 719
	Ecart de réévaluation	0	0
	Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
	Report à nouveau (+/-)	3 168 639	3 015 815
	Résultat en instance d'affectation (+/-)	0	0
	Résultat de l'exercice (+/-)	99 065	160 867
	TOTAL DU PASSIF	35 356 144 922	33 393 888 357

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN

30/06/2020

Annexe	HORS BILAN (en Euros)	30/06/2020	31/12/2019
	<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
4.2	ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	6 463 285 371	6 393 641 471
4.1	AUTRES ENGAGEMENTS	50 313 587 327	46 845 025 075

Annexe	COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
3.1.1	+ Intérêts & produits assimilés	221 794 744	447 332 871	219 449 303
3.1.2	- Intérêts & charges assimilées	(217 864 885)	(440 018 548)	(215 840 704)
	+ Revenus des titres à revenu variable	0	0	0
3.1.3	+ Commissions (produits)	3 569 738	6 452 593	3 430 508
3.1.3	- Commissions (charges)	(149 138)	(271 592)	(136 787)
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de négociation	(54)	(80)	(27)
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de placement	0	0	0
3.1.4	+ Autres produits d'exploitation bancaire	0	0	0
3.1.4	- Autres charges d'exploitation bancaire	(5 271 037)	(9 663 413)	(4 703 114)
	PRODUIT NET BANCAIRE	2 079 368	3 831 831	2 199 179
3.2.1	- Charges générales d'exploitation	(1 952 487)	(3 606 270)	(2 064 764)
	- Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations	0	0	0
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	126 881	225 561	134 416
	+/- Coût du risque	0	0	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION	126 881	225 561	134 416
	+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	126 881	225 561	134 416
	+/- Résultat exceptionnel	0	0	0
	- Impôt sur les bénéfices	(27 816)	(64 694)	(31 817)
	+/- Dotations / reprises du FRBG et des provisions règlementées	0	0	0
	RESULTAT NET	99 065	160 867	102 598

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH 30/06/2020		
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en Euros)	30/06/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt	126 881	225 561
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux dépréciations		
Quoté-parts de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement		
Produits/charges des activités de financement	221 768 423	447 284 645
Autres mouvements	(8 023 362)	(14 380 953)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	213 745 061	432 903 691
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(1 954 642 560)	(4 222 008 550)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	0	0
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(757 677)	(284 758)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	(46 066)	(7 244)
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(1 955 446 303)	(4 222 300 552)
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(1 741 574 360)	(3 789 171 299)
<i>Flux liés aux participations</i>		
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>		
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<i>1 740 767 610</i>	<i>3 788 861 139</i>
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	1 740 767 610	3 788 861 139
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(806 750)	(310 159)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	152 846 344	153 156 504
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	286	215
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	152 846 058	153 156 289
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	152 039 594	152 846 344
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	472	286
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	152 039 122	152 846 058
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(806 750)	(310 159)

II. ANNEXES

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH (CAHL SFH) est une société anonyme agréée établissement de crédit-spécialisé - société de financement de l'habitat depuis septembre 2011. Elle est régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit et est soumise à la réglementation bancaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la société exerce sous le statut d'établissement de crédit spécialisé suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital Requirements Regulation ».

L'activité principale de la société est l'émission d'obligations foncières bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.513-11 du code monétaire et financier, sur les marchés, aux fins d'opérations de financement, de refinancement ou d'octroi de crédits.

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE

1. NOUVELLES EMISSIONS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a réalisé 2 nouvelles émissions sur le 1^{er} semestre 2020 :

- Deux émissions en EUR pour un montant total de 3 000 millions.

2. EMISSIONS ARRIVEES A ECHEANCE

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a procédé au remboursement d'une émission en EUR pour un montant de 1 014 millions, sur le premier semestre 2020.

3. PRE-MATURITY RESERVE

La réserve de Pre-maturity test est soldée depuis le 31/12/2018 (cf 1.1.2).

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

L'impact de la crise sanitaire sur l'activité de Crédit Agricole Home Loan SFH est à ce jour difficile à estimer précisément.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Aucun événement intervenu après la fin de la période intermédiaire et ayant une incidence sur les comptes de l'exercice n'a été constaté.

B - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

1. PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

1.1 Crédances et dettes

1.1.1 *Principes*

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé en utilisant des systèmes de notation externes et/ou internes qui permettent d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

1.1.2 Cash collateral réserve

En application du contrat dénommé « Cash Collateral Agreement » une réserve a été constituée. Elle est classée en compte à terme créditeur.

L'agence de notation Fitch Rating Limited a dégradé, le 17 juillet 2013, la notation court-terme de Crédit Agricole SA de F1+ à F1.

En conséquence et conformément aux stipulations de l'article 5 du Cash Collateral Agreement (Pre-Maturity Test and Legal Liquidity Test), Crédit Agricole SA, en qualité de Cash Collateral Provider, doit constituer un gage-espèces au profit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la notice.

La notice a été reçue le 22 juillet 2013 avec l'obligation de constituer le gage-espèce le 21 août 2013 et de maintenir par la suite quotidiennement le gage espèces au niveau défini par le Cash Collatéral Agreement.

Ce trigger prévoit d'apporter à la SFH les fonds nécessaires pour couvrir les remboursements d'émissions en principal à compter de 270 jours calendaires de leur échéance. Le montant de cette réserve s'ajustera à la hausse ou à la baisse au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées des 9 mois à venir.

L'agence de notation Fitch Rating a revu en 2018 sa méthodologie de calcul. De ce fait, le trigger pour la constitution de la réserve au titre du Pre-maturity test n'est plus atteint. La réserve de Pre-maturity test n'étant plus due, elle est soldée depuis le 31/12/2018.

1.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « commissions (charges) ».

1.3 Provisions

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Aucune provision n'est constatée à ce jour dans les comptes de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

1.4 Opérations sur les Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Suite à la dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. par une agence de notation en date du 14 décembre 2011, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place des swaps de devises sur les émissions en devises. Au 30 juin 2020, les émissions en devises sont en CHF.

Ces séries de swaps se décomposent de la manière suivante :

- Une série constituée de swaps sur chacune des émissions réalisées par la SFH (*Issue swap*) ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des émissions réalisées par la SFH.
- Une série de swaps, miroir de la série précédente, (*Borrower Swap*) permettant d'annuler les effets des swaps précédents tant que Crédit Agricole S.A. est en mesure d'honorer ses obligations au titre des prêts octroyés par la SFH et que le collatéral de prêts immobiliers n'est pas effectivement transféré à l'actif de la SFH ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des swaps dont ils annulent les effets.

Ces 2 séries de swaps sont des instruments de gré à gré classés en « autres que de couverture ».

L'ensemble constitué par les swaps « *Issue swap* » et « *Borrower swap* » constitue un ensemble homogène, compte-tenu de la sensibilité à peu près stable de l'ensemble. La juste valeur de cet ensemble est nulle.

1.5 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de change constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Les conditions des prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. étant identiques à celles des émissions réalisées en devises (devise, nominal, taux et maturité), ces opérations ne génèrent pas de position de change au bilan.

1.6 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

1.7 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a pas constaté de charges et produits exceptionnels au 30 juin 2020.

1.8 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30 %.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale ; elle est entrée dans le groupe le 1 janvier 2008. Aux termes des accords conclus, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

2 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

2.1 Activité principale

2.1.1 Caisses, banques centrales

	30/06/2020	31/12/2019
Compte Banque de France	472	286
<i>Principal</i>	472	286
<i>Créances rattachées</i>	0	0
Total	472	286

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a ouvert un compte de numéraire et de réserves obligatoires auprès de la Banque de France le 7 octobre 2014.

2.1.2 Crédances sur les établissements de crédit

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an \ ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Crédances rattachées	30/06/2020	31/12/2019
Comptes et prêts :	2 051 674 283	1 405 136 565	13 338 372 098	18 159 719 615	34 954 902 562	234 315 095	35 189 217 656	33 230 246 829
· à vue	152 039 122				152 039 122		152 039 122	152 846 058
PRINCIPAL +/- DECOTE	1 899 739 624	1 405 353 791	13 354 492 490	18 203 559 397	34 863 145 301	234 315 095	35 097 460 396	33 134 980 182
COMMISSION	(104 462)	(217 225)	(16 120 392)	(43 839 782)	(60 281 862)	0	(60 281 862)	(57 579 411)
· à terme	1 899 635 161	1 405 136 565	13 338 372 098	18 159 719 615	34 802 863 440	234 315 095	35 037 178 534	33 077 400 771
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés					0		0	0
Total	2 051 674 283	1 405 136 565	13 338 372 098	18 159 719 615	34 954 902 562	234 315 095	35 189 217 656	33 230 246 829
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AUBILAN							35 189 217 656	33 230 246 829

Les comptes à terme d'une durée inférieure à 3 mois représentent les prêts accordés à Crédit Agricole SA arrivant à échéance et le placement des fonds propres (Call 32 jours).

Les autres créances à terme sont les prêts accordés à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'activité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Ces créances sont enregistrées en principal, augmentées des surcotes et diminuées des décotes nettes d'amortissements. En application du règlement 2014-07, les commissions d'octroi de crédit sont comptabilisées avec les créances sur établissements de crédit et ventilées selon la durée des prêts auxquels elles se rattachent.

Au 30 juin 2020, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a constaté aucune dépréciation de ses créances.

2.1.3 Dettes envers les établissements de crédit

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an \ ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2020	31/12/2019
Comptes à termes	0	0	0	0	0	78 319	78 319	232 933
· Principal	0	0	0	0	0	78 319	0	0
· dettes rattachées							78 319	232 933
Total	0	0	0	0	0	78 319	78 319	232 933
VALEURS NETTES AUBILAN							78 319	232 933

Les dettes rattachées correspondent aux intérêts courus sur les comptes courants et dépôt à terme. Les taux d'intérêts étant négatifs, une dette a été constatée au 30 juin 2020.

Les comptes à termes sont soldés au 30/06/2020 comme au 31/12/2019.

2.1.4 Dettes représentées par un titre

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an \ ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	1 500 000 000	1 405 300 000	13 373 469 950	18 260 886 900	34 539 656 850	234 315 099	34 773 971 949	32 809 091 429
· Valeur brute	<i>1 500 000 000</i>	<i>1 405 300 000</i>	<i>13 373 469 950</i>	<i>18 260 886 900</i>	<i>34 539 656 850</i>		<i>34 539 656 850</i>	<i>32 519 134 900</i>
Eur	<i>1 500 000 000</i>	<i>1 405 300 000</i>	<i>12 974 100 000</i>	<i>16 992 300 000</i>	<i>32 871 700 000</i>		<i>32 886 000 000</i>	<i>30 886 000 000</i>
Chfcv euros	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>399 369 950</i>	<i>1 268 586 900</i>	<i>1 667 956 850</i>			<i>1 633 134 900</i>
· dettes rattachées						234 315 099	234 315 099	289 956 529
<i>Total</i>	<i>1 500 000 000</i>	<i>1 405 300 000</i>	<i>13 373 469 950</i>	<i>18 260 886 900</i>	<i>34 539 656 850</i>	234 315 099	34 773 971 949	32 809 091 429
VALEURS AUBILAN							34 773 971 949	32 809 091 429

Emprunts obligataires (contrevaleur €)

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	30/06/2020				31/12/2019
	≤1an	>1an ≤5 ans	>5ans	Encours	Encours
Euro	2 905 300 000	12 974 100 000	16 992 300 000	32 871 700 000	30 886 000 000
<i>Taux fixe</i>	<i>2 905 300 000</i>	<i>12 974 100 000</i>	<i>16 992 300 000</i>	<i>32 871 700 000</i>	<i>30 886 000 000</i>
<i>Taux variable</i>	-			-	-
Franc Suisse	-	399 369 950	1 268 586 900	1 667 956 850	1 633 134 900
<i>Taux fixe</i>	-	<i>399 369 950</i>	<i>1 268 586 900</i>	<i>1 667 956 850</i>	<i>1 633 134 900</i>
<i>Taux variable</i>		-	-	-	-
Total principal	2 905 300 000	13 373 469 950	18 260 886 900	34 539 656 850	32 519 134 900
<i>Taux fixe</i>	<i>2 905 300 000</i>	<i>13 373 469 950</i>	<i>18 260 886 900</i>	<i>34 539 656 850</i>	<i>32 519 134 900</i>
<i>Taux variable</i>	-	-	-	-	-
Dettes rattachées				234 315 099	289 956 529
VALEUR AU BILAN	2 905 300 000	13 373 469 950	18 260 886 900	34 773 971 949	32 809 091 429

2.2 Autres comptes de bilan

2.2.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2020	31/12/2019
Autres actifs		
<i>Acomptes Autres impôts (CVAE)</i>	2 391 562	1 802 687
<i>Dépôts de garantie BDF</i>	2 261	0
<i>Dépôts de garantie, FRU</i>	0	0
<i>Acomptes Impôts sur les stés (Intégrat. Fiscale)</i>	2 356 954	1 751 712
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	32 347	50 975
	0	0
Comptes de régularisation actif		
<i>Primes d'émission des titres à revenu fixe</i>	164 535 232	161 838 554
<i>Frais d'émission des emprunts</i>	104 059 428	104 403 948
<i>Charges Constatées d'av. Divers Fonctionnement</i>	59 981 952	57 292 946
<i>Produits à Recevoir Divers Fonctionnement</i>	340 108	375
	153 744	141 286
Total	166 926 794	163 641 241

2.2.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2020	31/12/2019
Autres passifs		
<i>Fournisseurs</i>	66 030	280 898
<i>Impôts et taxes</i>	66 030	154 257
	0	126 641
Comptes de régularisation passif		
<i>Prime d'émission / surcote</i>	28 355 157	30 708 695
<i>Autres services extérieurs</i>	27 547 880	30 292 706
<i>Honoraires</i>	221 847	215 760
<i>Autres frais de publicité</i>	516 347	194 589
<i>Charges diverses d'exploitation bancaire</i>	0	0
<i>Redevances</i>	3 573	5 573
<i>TVA sur factures non parvenues</i>	0	0
<i>Autres impôts et taxes</i>	4 424	68
	61 086	0
Total	28 421 187	30 989 593

3 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Produit net bancaire

3.1.1 Intérêts et produits assimilés

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit <i>Comptes ordinaires</i> <i>Comptes à terme</i> <i>Etalement commission d'octroi de crédit</i>	221 794 744 2 216 504 926 5 289 816	219 449 303 0 214 733 053 4 716 250	447 332 871 0 437 637 154 9 695 716
Total	221 794 744	219 449 303	447 332 871

3.1.2 Intérêts et charges assimilées

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit <i>Comptes ordinaires</i> <i>Titres subordonnés remboursables</i>	(1 359 960) (1 359 960) 0	(1 107 661) (1 107 661) 0	(2 381 382) (2 381 382) 0
Sur obligations et titres à revenu fixe <i>Emprunts obligataires</i> <i>Amortissements primes d'émission</i> <i>Soulte d'échange sur emprunts obligataires</i>	(216 504 925) (208 401 850) (8 103 075) 0	(214 733 043) (207 372 495) (7 360 549) 0	(437 637 166) (422 426 403) (15 210 762) 0
Total	(217 864 885)	(215 840 704)	(440 018 548)

3.1.3 Commissions

Dans ce poste, figure en produits la commission de gestion du financement refacturée à Crédit Agricole S.A. :

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Commissions (Produits) <i>Commission mise en place financement</i> <i>Commission de gestion financement</i> <i>Etalement commission d'octroi de crédit</i>	3 569 738 0 3 569 738 0	3 430 508 0 3 430 508 0	6 452 593 0 6 452 593 0
Total	3 569 738	3 430 508	6 452 593

Figurent en charges les commissions sur titres émis :

- Frais de teneur de titres et d'agent payeur,
- Frais d'agent de sûretés et d'agents fiscaux notamment.

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Commissions (charges)	(149 138)	(136 787)	(271 592)
Total	(149 138)	(136 787)	(271 592)

3.1.4 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
<i>Frais d'émission des dettes constituées par des titres</i>	0	0	0
<i>Amortissements des frais d'émission des emprunts</i>	(5 263 499)	(4 692 786)	(9 647 479)
<i>Frais de gestion des comptes bancaires</i>	(7 538)	(10 328)	(15 934)
Total	(5 271 037)	(4 703 114)	(9 663 413)

Dans ce poste, figurent, en charges, les commissions de placement relatives aux émissions d'emprunts obligataires.

Ces commissions ont été d'abord comptabilisées en Charges d'exploitation bancaire, puis transférées au bilan via le poste Produits d'exploitation bancaire.

Ces commissions sont étaillées linéairement sur la durée de vie des émissions.

3.2 Charges d'exploitation

3.2.1 Charges générales d'exploitation

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Impôts et taxes	(36 792)	(38 857)	(67 830)
Honoraires	(1 212 619)	(1 240 744)	(1 873 250)
Redevances	(66)	(66)	(66)
Services extérieurs : refacturation Crédit Agricole S.A.	(673 618)	(725 378)	(1 590 003)
Services extérieurs (facturés et payés)	(26 392)	(31 934)	(63 685)
Autres charges	0	(1 936)	(1 936)
Contribution Réglementaire	(3 000)	(25 850)	(9 500)
Total	(1 952 487)	(2 064 764)	(3 606 270)

3.2.2 Frais de personnel

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'emploie pas de personnel.

3.3 Impôts sur les sociétés

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne provisionne pas la contribution sociale car son impôt sur les sociétés est inférieur à l'abattement qui s'applique à cette contribution.

4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN

4.1 Autres Engagements

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH reçoit des créances de sociétés faisant partie du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales et LCL), en garantie des prêts accordés à Crédit Agricole S.A.

Ces créances sont enregistrées en hors bilan au compte « Autres valeurs reçues en garantie » pour un montant d'EUR 50 313 587 327 au 30 juin 2020 contre 46 845 025 075 au 31 décembre 2019.

4.2 Opérations sur les Instruments financiers à terme

4.2.1 Opérations de change en devises

	30/06/2020		31/12/2019	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	3 231 642 685	3 231 642 685	3 196 820 735	3 196 820 735
Devises	1 667 956 850	1 667 956 850	1 633 134 900	1 633 134 900
Euros	1 563 685 835	1 563 685 835	1 563 685 835	1 563 685 835
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	3 231 642 685	3 231 642 685	3 196 820 735	3 196 820 735

Le montant des « *Issue swap* » s'élève à 1 775 000 KCHF de devises à recevoir, pour une contrevaleur de 1 667 957 K€, contre 1 563 686 K€ à livrer.

Le montant des « *Borrower swap* » s'élève à 1 563 686 K€ à recevoir contre 1 775 000 KCHF de devises à livrer, pour une contrevaleur de 1 667 957 K€.

L'impact sur le résultat net de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est nul au 30 juin 2020.

4.2.2 Opérations sur Instruments financiers : Encours notionnels par durée résiduelle

	TOTAL AU 30/06/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	0	0	0						
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de devises	0	1 491 481 677	4 971 803 694	0	1 491 481 677	4 971 803 694	0	0	0
Opérations de change à terme	0	0	0						
Sous total	0	1 491 481 677	4 971 803 694	0	1 491 481 677	4 971 803 694	0	0	0
TOTAL	0	1 491 481 677	4 971 803 694	0	1 491 481 677	4 971 803 694	0	0	0

5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient ni filiale ni participation.

6 CONSOLIDATION

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est consolidée par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. En conséquence, l'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans le document d'enregistrement universel du Groupe Crédit Agricole S.A.

7 REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres des organes d'administration et de direction ne perçoivent aucune rémunération de CAHL SFH.

Aucune avance ni crédit ne leur a été consenti au 30 juin 2020.

8 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

9 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES AU 30 JUIN 2020

POSTES	DESIGNATION DE L'ENTITE LIEE	Montant
Bilan		
<i>ACTIF</i>		
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	35 189 217 656
Autres Actifs	Crédit Agricole S.A.	32 347
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	153 743
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	0
Compte de régularisation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	27 030
<i>PASSIF</i>		
Dettes envers les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	78 319
Autres Passifs	Crédit Agricole S.A.	0
Autres Passifs	CACEIS Corporate Trust	0
Autres Passifs	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	54 060
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	27 816
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	27 500
Compte de résultat		
<i>CHARGES</i>		
Charges bancaires	Crédit Agricole S.A.	1 359 960
Commissions	Crédit Agricole S.A.	540
Commissions	CACEIS Corporate Trust	50 899
Commissions	CACEIS Bank Luxembourg	375
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole S.A.	2 140
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole S.A.	674 118
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	54 060
<i>PRODUITS</i>		
Commissions s/comptes et prêts	Crédit Agricole S.A.	3 569 738
Produits bancaires	Crédit Agricole S.A.	221 794 744
Hors Bilan		
Autres valeurs reçues en garantie	Caisse régionale et LCL	50 313 587 327
Change à terme	Crédit Agricole SA	3 231 642 685

10 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes et réserves	Report à nouveau	Provisions réglémentées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2019	550 000 000	397 719	3 015 815	0	160 867	553 574 401
Dividendes versés au titre de 2019					0	0
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2019					(160 867)	0
Résultat au 30 juin 2020					99 065	99 065
Autres variations						0
Solde au 30 juin 2020	550 000 000	405 763	3 168 639	0	99 065	553 673 467

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A. et 12 administrateurs.

Le capital social est fixé à 550 000 000 €, divisé en 55 000 000 actions de 10 € entièrement libérées.



III – Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel

**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge**



Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 550 000 000 euros
Siège social : 12, Place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
437 667 371 R.C.S. Nanterre

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020

M. Philippe SERROT, Directeur Général Délégué de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

DECLARATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 23 septembre 2020

Monsieur Philippe SERROT
Directeur Général Délégué